

*Question présentée par le député :*

*M. Christo Ivanov*

*Date de dépôt : 25 juin 2020*

## **Question écrite urgente**

### **Quelles solutions pour le pôle football ?**

Lors de la votation populaire du 24 novembre 2019, le déclassement du Pré-du-Stand, voté par le Grand Conseil, a été refusé. Pour rappel, l'objectif principal de ce déclassement visait à la réalisation d'un pôle football cantonal avec cinq terrains et tous les locaux nécessaires à son fonctionnement. Ce pôle football était dédié principalement à la formation de la relève du football genevois, ainsi qu'aux entraînements du Servette FC.

L'implantation du pôle football à Pré-du-Stand devait permettre de libérer les terrains du Servette FC situés à Balexert pour la réalisation du cycle d'orientation du Renard en remplacement de l'actuel cycle d'orientation situé dans la presqu'île d'Aire et considéré comme vétuste et dont l'emplacement n'est pas jugé adéquat par rapport au bassin de provenance des élèves.

Conformément à la loi cantonale sur le sport du 14 mars 2014, l'Etat et les communes doivent soutenir le développement de centres nationaux et régionaux dans la formation sportive à Genève afin de promouvoir la relève. En particulier, le canton, la Ville de Genève et l'Association des communes genevoises soutiennent le projet Genève Education Football, projet de formation de la relève du football à Genève, développé par les clubs du Servette FC, du FC Etoile-Carouge, du FC Meyrin et de l'association cantonale genevoise de football.

Or, force est de constater que depuis le refus du déclassement du 24 novembre 2019, le projet semble s'être enlisé au Conseil d'Etat. Cependant, la nécessité de disposer d'une telle implantation sportive reste d'une brûlante actualité et mérite de faire partie des dossiers prioritaires que le Conseil d'Etat doit mener durant cette législature. La situation sanitaire liée au COVID-19 n'a fait qu'accentuer l'extrême urgence de soutenir le

sport, et notamment le football dans le cas particulier, par des actions concrètes et non de vaines promesses sans lendemain.

Mes questions sont les suivantes :

- 1) *Quelle solution de localisation propose le Conseil d'Etat pour le pôle football ?*
- 2) *Quand le pôle football sera-t-il livré ?*
- 3) *L'Etat compte-t-il mettre à disposition des terrains qui lui appartiennent ou doit-il acquérir les terrains nécessaires pour installer cet équipement ?*
- 4) *Un inventaire de ces terrains existe-t-il et si oui quel est-il ?*
- 5) *Le canton va-t-il financer la construction de cet équipement ou trouver des partenariats avec des entités privées ?*
- 6) *Comment le canton compte-t-il assurer les frais de fonctionnement du pôle football ?*
- 7) *Si les travaux du CO doivent débiter à Balexert avant d'avoir trouvé une localisation pour le pôle football, quelles solutions le Conseil d'Etat propose-t-il pour son relogement ?*

Je remercie le Conseil d'Etat pour ses réponses.